

Pour un département des Nouvelles Écritures Musicales* de la Maison commune de la Musique

* Spectacle vivant,
Nouvelles Esthétiques,
Nouvelles Technologies

Sommaire

Note de synthèse à l'attention de Messieurs :

M. Roch-Olivier Maistre

conseiller maître à la Cour des comptes, président de section, et membre de la Cour de discipline budgétaire et financière

M. Yannick Faure

rapporteur, Maîtres des requêtes au Conseil d'État

04	Préambule
06	Manifeste
08	Un département des nouvelles écritures musicales (Spectacle vivant, Nouvelles Esthétiques et Nouvelles Technologies) Un nouveau modèle d'accompagnement des projets <ul style="list-style-type: none">• Un département dynamique et pluriel• Un département tourné vers l'international• Un département Forum et Campus• Un département qui veille à la relation entre les artistes et les publics• Un département pour préparer l'avenir
12	Dispositifs et actions du département des Nouvelles Écritures de la Maison Commune de la Musique <ul style="list-style-type: none">• L'émergence• La diversité• L'innovation• La structuration des équipes• Le rayonnement des artistes et des projets : en France, la décentralisation, le réseau French Tech, l'Europe et l'international
20	Financement du département des nouvelles écritures de la Maison Commune de la Musique
20	Gouvernance
22	Conclusion

Préambule

Lors de son déplacement au MIDEM à Cannes le 8 juin dernier, Madame Françoise Nyssen, Ministre de la Culture, a annoncé le lancement d'une mission pour établir un diagnostic sur les besoins du secteur musical, en identifiant des modalités de soutien et en engageant une réflexion autour d'une Maison Commune de la Musique. Cette mission envoie un signal fort à la grande famille de la musique et toutes les pratiques sont concernées.

Depuis 50 ans, le Ministère de la Culture a créé et diversifié ses instruments de soutien, sous l'impulsion de personnalités comme Marcel Landowski ou Maurice Fleuret.

Cependant, force est de constater à ce jour que les réponses aux grands défis de la musique de demain, notamment ceux liés aux nouvelles écritures et aux réseaux numériques, ne sont pas là, et certains secteurs (opéras, orchestres...) doivent repenser leurs organisations, leurs financements et leurs missions.

Le projet proposé n'est pas un échafaudage intellectuel relevant de la théorie plus que de la pratique. Il se situe plutôt à l'intersection exacte d'une situation existante, dont il extrait les qualités, et de l'invention d'une structuration de la musique pour le futur, fondée sur l'exploitation de ces mêmes qualités. Il s'appuie sur des expériences et constats récents qu'une politique assumée et concertée transformerait en véritables actions innovantes.

Cependant, nous devons prendre le temps de la confrontation des idées, de la mise en place de comités de réflexion, de la hiérarchisation des priorités, afin que le terme de ce travail puisse nourrir au mieux l'idée d'un monde nouveau.

Adossées à la réaffirmation de la valeur institutionnelle et publique, les propositions ci-après mettraient en mouvement tous les constituants et les savoir-faire fondamentaux de l'institution pour développer la diversité, l'originalité et l'attractivité de l'offre culturelle faite à tous les publics.

Manifeste

Aujourd'hui, un nouveau projet politique s'ouvre pour notre pays

Le Ministère de la Culture souhaite repenser l'essence du bien commun, la diversité culturelle, la liberté d'expression, l'exigence artistique, l'émancipation de l'individu à travers les arts, l'équité territoriale garantie par le renforcement de la décentralisation culturelle.

Nous nous en réjouissons.

La réflexion sur la *Maison Commune de la Musique* est une étape dans ce que nous percevons de la définition d'une politique qui souhaite répondre aux bouleversements culturels et économiques de notre temps.

Depuis trop longtemps, la musique s'organise en « musique de patrimoine et musique de création » sanctuarisant ces deux courants dans leurs espaces dédiés. Cette division n'a nourri que peu de perspectives artistiques ou culturelles et a conduit à la division des publics.

Au niveau national, moins de 1% des créateurs/compositeurs vivants français travaillent au sein des maisons de musique et d'opéras (Étude SACD). Chaque année, plusieurs centaines de jeunes compositeurs talentueux (d'esthétiques différentes)

sortent des conservatoires et établissements supérieurs d'enseignement spécialisé sans réelle perspective professionnelle, dans un panorama où la moyenne d'âge de fréquentation des concerts et opéras est de 64 ans, pour des œuvres programmées à 96% d'entre elles, entre le XVII^e et XIX^e siècle. Nous ne devons plus penser ce monde comme un avant et un après, mais comme un voyage permanent, une chose commune.

Notre République a besoin de cela

Au sein de la future Maison Commune de la Musique, nous souhaitons la création d'un **département des nouvelles écritures musicales** (Spectacle vivant, Nouvelles Esthétiques et Nouvelles Technologies) parce que la musique ne peut se créer et s'épanouir que dans la diversité, la liberté et la rencontre avec la sensibilité de l'autre. Ce département aurait pour mission de promouvoir l'émergence (création et diffusion) au sein de l'ensemble des maisons de musique (auditoriums, opéras, théâtres et scènes nationales...), d'assurer le rayonnement national et international des projets, et de structurer les acteurs et structures en favorisant l'accès aux financements et en encourageant les projets transversaux.

Un département des nouvelles écritures musicales

spectacle vivant nouvelles esthétiques nouvelles technologies

Le phénomène culturel le plus significatif des dernières années a consisté en l'introduction de l'art vivant dans tous les lieux culturels, quelle que soit leur spécialité. Un mélange des pratiques, des genres et surtout des répertoires, qui est d'abord apparu comme une mode, s'est avéré être l'expression plus profonde d'un désir d'actualiser, de relier, d'interpréter, ce que la création permet d'alimenter sous des formes multiples.

Aujourd'hui, l'éclatement du secteur musical est incontestable. La richesse des esthétiques et des pratiques conduit, à cause d'une crise sans précédent (la présence du numérique), à un éparpillement et les acteurs de la musique se perdent et se retranchent. Il est urgent de proposer un axe commun où l'ensemble des professionnels se rassemblent au nom d'un principe fort de notre civilisation : **la création**.

Le département des nouvelles écritures musicales de la future Maison Commune de la Musique devrait être un lieu de dialogue entre l'État et l'ensemble des différents acteurs de toutes les pratiques et esthétiques musicales, ainsi qu'un instrument de défense des intérêts communs sur le plan national, européen et international.

Son objectif serait de faire prévaloir l'intérêt général et, à ce titre, la création musicale, la diversité et la promotion des différents répertoires. Cela nécessiterait des actions d'information, de sensibilisation et d'influence vis-à-vis des publics (notamment des jeunes), des autorités publiques nationales ou internationales (commission européenne) et des partenaires médias, et internet...



Le département assumerait un rôle d'animation des débats d'intérêt commun, notamment par la participation à un conseil d'orientation générale (celui de la Maison Commune de la Musique) rassemblant les représentants au sens large de celle-ci.

Il jouerait un rôle de médiation et de régulation des rapports économiques, sociaux et juridiques mais aussi de mutualisation en mettant à disposition des ressources et une expertise par l'intensification des échanges entre les différents partenaires.

Un département dynamique et pluriel

C'est de la multiplicité et du renouvellement permanent de ses connexions que ce département tirerait sa capacité d'action, son intelligence et son attractivité. Pluriel par nature (création musicale et spectacle vivant), il pourrait jouer largement de cette spécificité et l'affirmer comme sa qualité intrinsèque.

Il mettrait en mouvement son réseau, ses partenaires nationaux et internationaux, ses savoir-faire, ses espaces de réflexion et sa matière grise en respectant être partie intégrante de la Maison Commune de la Musique.

Un département tourné vers l'international

La mondialisation est un défi. C'est aussi un moteur et un propulseur. Pour un pays comme la France, l'instauration d'une cartographie dépolarisée (décentralisation acte 2) est une chance et doit devenir un tremplin. La philosophie propre au modèle Français et l'expérience des relations internationales développées par la plupart des créateurs et des institutions culturelles la placent en première ligne du dialogue transculturel qui s'engage. Ceci est bien le succès d'une politique culturelle globale tournée vers le partage et l'échange. Avec le département des nouvelles écritures musicales, il serait nécessaire de créer une pluralité qui ne soit pas juste une autre convention, un autre effet similaire, mais créer plutôt les conditions et les contextes favorables à un échange plus égalitaire entre les différentes traditions d'un réseau international. Cela pourrait constituer un nouveau cadre conceptuel d'une adaptation positive et participative à la mondialisation en matière de création artistique.

Un département forum et campus

Le département des nouvelles écritures musicales serait une tribune et un espace de réflexion sur les grands sujets de la création musicale d'aujourd'hui. Renonçant à une position exclusive d'émetteur et de prescripteur, il se mettrait au service, coordonnerait, conseillerait, co-financerait les initiatives choisies. Les jeunes générations, par le biais de l'internet et des réseaux sociaux, ont montré leur attachement à une libre circulation de la parole, aux débats, au collectif et aux communautés d'élection.

Le département pourrait devenir un espace centralisateur et organisateur de niveaux de paroles et d'émetteurs différents : paroles des artistes, des producteurs, du corps institutionnels, des citoyens. Paroles des œuvres, en premier lieu, dont le sens et les contenus doivent faire l'objet de la diffusion et de la discussion la plus large possible.

Pour cela, au delà des commissions et autres réunions de partenaires, le département pourrait s'inscrire au sein d'un établissement recevant du public afin de mener des campagnes d'informations en libre accès, alors une dimension campus pourrait se développer : lieu ressource pour les jeunes professionnels ou artistes en formation. La question du rassemblement avec le CDMC pourrait être posée.

Un département qui veille à la relation entre les artistes et les publics

La question des publics sera au centre des préoccupations du département. Le spectacle vivant, au contraire des musiques enregistrées, note une croissance quasi continue des ventes de billetterie (+65% depuis 10 ans) et, plus largement, de son chiffre d'affaires. La hausse des droits d'auteurs générée par le spectacle confirme la bonne tenue globale de ce secteur. Toutefois, cette croissance est largement portée par le succès des grosses productions dont les tarifs sont élevés et la fréquentation massive. Les autres artistes et les théâtres pluridisciplinaires connaissent, en revanche, des difficultés.

Au total, la bonne santé apparente du spectacle vivant musical ne doit pas masquer l'existence de réelles menaces sur la diversité de la création : rappelons que seulement 1% des créateurs / compositeurs vivants français travaillent au sein des maisons de musique et d'opéras... Si les classes sociales les plus élevées ou moyennes sont désormais acquises à la possibilité de venir au spectacle, il reste à gagner les publics des autres milieux, le plus souvent éloignés de la culture en général. Le besoin croissant de générer des ressources propres, en particulier de billetterie, oblige les lieux à développer un public « rémunérateur », avant de mettre en œuvre des politiques de démocratisation dont les résultats ne justifient pas toujours les coûts. Les contraintes budgétaires et de personnel ont d'ailleurs eu un effet de réduction de l'offre de

médiation, laquelle nécessite pour être diversifiée des professionnels plus nombreux et bien formés.

La transformation radicale des pratiques culturelles, avec l'essor des générations « tout numérique » et la mutation annoncée des publics, doit contraindre l'ensemble des lieux de « musique et spectacle vivant » à refonder leurs offres.

Un axe important sur la **communication** du département ferait l'objet d'une réflexion approfondie (en respectant être partie intégrante de la Maison Commune de la Musique) mettant en œuvre la convergence de nouveaux supports et médias : la création d'une « Web TV », des newsletters dynamiques et interactives, une dynamique de blogs accentuée, Internet, médias expérimentaux... pour une communication active et réactive.

Un département pour préparer l'avenir Laboratoire « nouvelles écritures » et « nouvelles technologies »

Le département comporterait un axe fort destiné aux nouvelles écritures et nouvelles technologies. L'idée est simple : offrir des dispositifs créant des espaces de recherche permettant des projets de création, afin de ré-inventer les écritures musicales du spectacle vivant. Ces dispositifs s'appuieraient essentiellement sur des projets qui prennent en compte les nouveaux outils de la pensée narrative musicale.

Dispositifs et actions du département des Nouvelles Écritures de la Maison Commune de la Musique

Un panel d'aides doté d'une large gamme d'instruments

L'objectif serait de soutenir les projets par des aides plus importantes et mieux ciblées, d'améliorer la diffusion de leurs contenus auprès des publics, notamment à travers les services numériques et de favoriser le maintien, la création et le développement de structures établies sur le territoire national qui travaillent sur les nouvelles écritures.

Le département des nouvelles écritures, agissant au nom de l'intérêt général, devrait rechercher un équilibre dans ses interventions :

- en favorisant la création et la diversité culturelle par la cohérence de ses interventions sur un champ de compétences élargi.
- en maîtrisant la chaîne des financements et de l'expertise sur des enjeux communs tels la relation à l'international, l'émergence, la formation...
- en veillant à coordonner son intervention avec l'ensemble des partenaires (organisations professionnelles, organismes de régulation...) et à négocier avec les collectivités territoriales et les différents lieux culturels des conventions afin de démultiplier au niveau local les moyens et les actions en faveur de tous les secteurs musicaux.

●

Pour mener à bien ces différentes missions, le département disposerait d'une expertise diversifiée : un observatoire des évolutions artistiques et économiques qui, à partir de la collecte de données (productions, chiffres d'affaires, droits collectés et répartis...) assurerait la mise à disposition d'informations et de ressources utiles aux différents acteurs et à l'État. Il serait doté d'un pôle d'évaluation des programmes mis en œuvre. Ces travaux permettraient d'apprécier l'efficacité de ses interventions et d'en rendre compte.

Axes principaux

- L'émergence
- La diversité et la mixité
- L'innovation
- La structuration et le développement
- Le rayonnement des artistes et des projets en France, la question de la décentralisation, le réseau French Tech, l'Europe et l'international

L'émergence

1 Soutenir la création émergente

Ce dispositif serait basé sur l'engagement et l'accompagnement de projets de productions soutenus par des théâtres, scènes nationales et opéras. Un ensemble de partenaires s'engageraient à soutenir un ou plusieurs projets de création (résidence, production) et en assureraient la diffusion. Le département des Nouvelles Écritures Musicales pourrait centraliser la médiation des projets et accompagner financièrement leurs montages.

2 Soutenir les jeunes auteurs et compositeurs

Un dispositif de soutien spécifique pour les jeunes auteurs et compositeurs (résidences) partant d'un constat, celui du désir pour les équipes artistiques de parvenir à créer dans le champ du spectacle vivant. Ce dispositif pourrait donc favoriser la création d'un espace où la rencontre entre les mots (auteurs), la musique (compositeurs) et les espaces scéniques (via des nouvelles technologies) puisse se faire.

3 Soutenir les jeunes interprètes

Un dispositif JMCM (Jeune de la Maison Commune de la Musique) autour de la jeune création musicale pour encourager l'insertion des jeunes instrumentistes ou chanteurs dans des projets de création musicale ou pluridisciplinaire organisés au sein d'institutions (orchestres divers, studios, médias internet...). Ce type de dispositif existe depuis plusieurs années pour le théâtre JTN - toutes les analyses nous démontrent son intérêt et la réussite des parcours des jeunes artistes.

La diversité & la mixité

1 Soutenir des productions de cultures musicales diverses

Le département des Nouvelles Écritures Musicales serait porteur du message : **mieux connaître et apprécier ce que nous devons aux autres cultures est le socle de notre art**. Il porterait dans l'ensemble de ses dispositifs, aides et organisations une volonté de croisement des cultures, des esthétiques et des pratiques. La définition des musiques de création, musiques actuelles, musiques savantes etc... se questionnerait dans le champ de la diversité. «Seul le dialogue peut servir de base à une société pluraliste et culturelle», déclare Elsbeth Müller, secrétaire générale d'UNICEF.

L'innovation

1 Soutenir des résidences et des commandes en recherche artistique

Le programme de résidence - recherche permettrait aux artistes sélectionnés de mener à bien leur projet de recherche, en association avec les équipes d'un ou plusieurs établissements artistiques et culturels possédant les ressources nécessaires.

2 Soutenir la mise en place d'une plateforme DATA BASE (Base de connaissance)

Au cœur d'enjeux sociétaux et économiques croisant « Art et Sciences » le ministère de la culture doit ré-interroger les dispositifs de recherche interdisciplinaire autour des sciences et technologies du son et de la musique. Un laboratoire important, l'IRCAM, se concentre sur des objectifs de recherche au sens fondamental. Les artistes aujourd'hui ont besoin d'échanger à partir de plateformes afin de construire leurs univers artistiques propres. Au sein du département des Nouvelles Écritures Musicales, une attention particulière pourrait être portée au développement d'une base de données à la disposition des artistes ou développeurs

d'applications désireux d'initier des projets ou de provoquer des réflexions. La convergence technologique, la question transversale de l'innovation et l'héritage de la notion d'interactivité situeraient les éléments fondamentaux de ce projet dans un entrecroisement des sciences humaines et des techno-sciences.

3 Soutenir l'existence d'un Learning Center

Une plateforme pourrait être associée. Un **Learning center** donnerait la possibilité de bénéficier d'espace divers (réel/virtuel - à voir la question du CDMC) :

Espace pensé : pallier l'absence de véritable porte d'entrée dans les champs croisés entre les esthétiques et les cultures, être le fer de lance d'une nouvelle approche de l'apprentissage et de la connaissance, être un lieu favorisant les échanges entre artistes, producteurs et développeurs.

Espace vécu : Mettre à disposition des outils qui optimisent l'accès à l'information, accélèrent la circulation des idées, perméabilisent les savoirs, stimulent les échanges mais aussi servent d'interface entre les artistes et le public.

Espace projeté : (projets à venir) liens avec un ensemble de partenaires nationaux et internationaux (universités et autres centres de recherche et de création - IRCAM...).

La structuration & le développement

1 Soutenir la formation, le travail en réseau, les différents répertoires...

Le département des Nouvelles Écritures Musicales aurait pour mission le soutien et le suivi des partenariats engagés avec des organismes professionnels poursuivant des objectifs basés sur la présence des nouvelles écritures. Un tel objectif passerait par le soutien à des missions portées par des organismes défendant les nouvelles écritures, toutes esthétiques confondues. Les grands domaines d'intervention seraient : la formation professionnelle, le travail en réseaux (y compris à l'international), la promotion des répertoires spécifiques, l'émergence et le développement d'événements contribuant à l'un des objectifs décrits ci-dessus.

Le rayonnement des artistes et des projets

En France, la question de la décentralisation, le réseau French Tech, l'Europe et l'international

1 Soutenir l'équité territoriale garantissant le renforcement de la décentralisation culturelle

Le projet de la décentralisation né après la guerre a vieilli dans une vision par défaut. Les politiques publiques se présentent comme un feuilletage de dispositifs cloisonnés, dont tout le monde s'accorde à dire qu'ils sont bien trop parcellaires. Le projet de Maison Commune de la Musique répond sur ce point. Il conviendrait alors d'affirmer un pacte pour une nouvelle politique culturelle à l'échelle du pays. Pour cela, la politique culturelle nouvelle devrait inventer des liens nouveaux entre trois champs aujourd'hui distincts : le champ des politiques en faveur des arts, le champ des politiques de la jeunesse, et le **champ des territoires**. Le département des Nouvelles Écritures Musicales pourrait s'associer à un réseau d'établissement artistiques et culturels (Théâtres, Scènes nationales, opéras, mais aussi les conservatoires et autres écoles d'Art) proposant ainsi d'être « les prototypes » de cette nouvelle politique.

2 Soutenir le partenariat avec le réseau French Tech

Le département des Nouvelles Écritures Musicales serait associé au réseau French Tech. La mission French Tech, portée par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, veut labelliser des initiatives qui fédèrent des acteurs locaux autour d'un thème. Le champs de l'innovation musicale pourrait y trouver des axes importants de développement et de rayonnement.

3 Soutenir le partenariat avec des réseaux Européens

Le département des Nouvelles Écritures Musicales s'inscrirait au sein de réseaux Européens affirmant des liens avec les nouvelles écritures musicales en Europe. Exemple pour les nouvelles écritures de l'opéra : Réseau ENOA (European network of Opera academies and production) : Athènes et le festival Epidaure, Vérone Opera Academy, Bolshoi Theatre, Opéra national de Lettonie, Silbersee (ex-VocaalLAB), Escola Superior de Música, Artes e Espectáculo de Porto, Escola Superior de Música de Lisboa, Royal Danois Opera, Oper Stuttgart, Icelandic Opera, Opéra national lituanien, Teatro Real de Madrid, Centro Nacional de Difusión Musical, Teatros del Canal de Madrid, Bregenzer Festspiele, Munich Biennale, Tero Saarinen Company et Sibelius Academy...

4 Soutenir le développement à l'international

Le département des Nouvelles Écritures Musicales aurait une relation particulière avec un ensemble de partenaires et antennes internationales : d'un côté le département export de la Maison Commune de la Musique (ancien Bureau Export) et de l'autre, un ensemble de partenaires internationaux identifiés... Sa mission serait d'accompagner la filière musicale française dans le développement de ses artistes à l'international, dans le domaine des nouvelles écritures musicales - nouvelles esthétiques et nouvelles technologies. Différents types d'aides pourraient être proposés : Résidences à l'étranger d'artistes Français, déplacement professionnel de prospection, promotion, aide aux tournées, invitation de professionnels étrangers en France et vice versa...

Financement du département des Nouvelles Écritures de la Maison Commune de la Musique

Gouvernance



Afin de pouvoir financer le projet global de la Maison Commune de la Musique et son département des nouvelles écritures, des financements pluriels devront être trouvés.

Ressources existantes

Taxe sur la billetterie du spectacle vivant, Contributions des SPRD (société de perception et de répartition des droits), SSCP (Société civile des producteurs phonographiques), SPPF (producteurs indépendants), SACEM, ADAMI, SPEDIDAM, CNV, FCM, MFA, Bureau Export, Subvention Ministère de la culture, Institut Français...

Ressources nouvelles

- Taxes diffuseurs internet et GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon)
- Prélèvement sur la Taxe Service Télévision
- Prélèvement concernant les œuvres du répertoire - Musique Classique (Opéras, auditoriums...)

Des partenariats noués avec :

France Télévisions, ARTE, Ircam, le Réseau des Centres Nationaux de Création Musicale, le réseau européen de studio de créations numériques, le réseau French tech, les Lab Start up, ENOA (European network of Opera académies and production), la Chartreuse - centre Européen des écritures du spectacle vivant - Villeneuve lez Avignon...



L'option d'installer la Maison Commune de la Musique au sein du CNV nécessitera de refonder la gouvernance du CNV en rééquilibrant les rapports de force des différents courants et tendances artistiques et garantir une gouvernance qui fédère l'ensemble des « esthétiques » du champ musical.

Conclusion

Cette note propose une synthèse pour la création d'un département des Nouvelles Écritures Musicales (Spectacle vivant, Nouvelles Esthétiques et Nouvelles Technologies) que nous appelons de nos vœux, au sein de la future Maison Commune de la Musique.

Ce département serait moteur d'émergence et de diversité artistique (création et diffusion) au sein de l'ensemble des établissements culturels (salles de concerts, auditoriums, opéras, théâtres et scènes nationales...), et permettrait d'assurer le rayonnement national et international des projets. Il permettrait aussi d'aider l'ensemble des acteurs en favorisant l'accès aux financements et en encourageant les projets transversaux dans le cadre d'une révolution numérique bien réelle.

Le développement du numérique ne change pas nos métiers et nos savoirs essentiels. En revanche, il modifie l'équation économique, pour l'instant au détriment des acteurs existants, tout en offrant l'opportunité d'une accessibilité plus large aux contenus. Les technologies interrogent et imposent de nouveaux comportements. Afin de faire face à ces questionnements, il est donc nécessaire de développer un réseau solide de professionnels (du spectacle vivant à la musique enregistrée...) en leur offrant une structure commune.



La création, la diversité des esthétiques musicales, l'accessibilité la plus large aux contenus musicaux pour tous les publics, constituent les enjeux forts auxquels notre département permettrait de répondre par les mécanismes d'aide qu'il mettrait en place.

Ainsi, par cette pluralité le département des Nouvelles Écritures Musicales (Spectacle Vivant, Nouvelles Esthétiques et Nouvelles Technologies) se donnerait les moyens « d'affronter » le public en face, le vrai public.

**Telle serait sa mission :
« avec humilité dans ses choix,
avec ferveur dans son action »**

Le département des Nouvelles Écritures Musicales (Spectacle Vivant, Nouvelles Esthétiques et Nouvelles Technologies) devrait être un organisme représentant la création artistique, l'émetteur par excellence d'une production de sens actualisée. Il serait également, de par sa fonction, toujours projeté vers l'avenir, à la fois lieu d'émergence, et de consécration de la création de son temps. Il se devrait de contenir la mémoire du passé, d'être le témoin de son temps, et le lieu de son questionnement.

Roland Auzet

